

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 7 avril 2014 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SON PRÉSENT

Maire

Jean-Roland Lebrun
Jeannot Marquis
Yanik Levasseur
Marcel Gauthier
Johanne Thibault
Jean-Charles Vallée
Julien Ouellet

MM. les conseillers

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

Résolution #2014-46

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Avis de motion est donné par un conseiller règlement n°2014-02 sur les rejets dans les réseaux d'égouts;
7. Avis de motion est donné par un conseiller règlement n°2014-03 sur les branchements à l'égout;
8. Asphalte froide 155\$/tonne livré(5580\$) début juin (budget 5000\$);
9. Sel de déglacage des chaussées 2014-2015 achat regroupé avec UMQ 20 tonnes;
10. Travaux publics et de construction 12-13-14-15 mai 387.50\$/participant;
11. Annulation de la vente d'un immeuble par la municipalité de Saint-Adelme pour non-paiement de taxes;
12. Donner le mandat à Nordikeau qu'il donne leur expertise sur la deuxième phase du projet en eau potable 1 780 taxes en sus;
13. Croquis et spécification pour ajout d'un débitmètre pour mesurer les petits débits sur la conduite de sortie d'eau de la station de traitement des eaux potables;
14. Nettoyage du tapis par les Ateliers Léopold Desrosiers 75.90\$;
15. Décapage et le cirage de la salle municipale;
16. Installation d'un panneau d'arrêt;
17. Formation comprendre vos obligations en matière d'infrastructures municipales 40\$ taxes en sus;
18. Feuillet paroissial (100\$);
19. Dérogation mineure;

20. Abat poussière liquide (2160\$);
21. Modification des frais de service 2014 et du service de perception de comptes : résiliation et remplacement de la convention actuelle et signature d'une nouvelle convention;
22. Varia a)
23. Période de questions;
24. Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2014-47

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2014-48

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par la majorité des conseillers et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-trois milles six cents quatre-vingt-treize et trente-neuf cents (43 693.39\$) et les salaires payés au montant de huit mille sept cents onze et trente-trois cents (8 711.33\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-deux mille quatre cent quatre et soixante-douze cents (52 404.72\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Un avis de motion est donné par le conseiller Yanik Levasseur qu'à la prochaine séance il y aura adoption d'un règlement n°2014-02 sur les rejets dans les réseaux d'égouts.

Un avis de motion est donné par le conseiller Marcel Gauthier qu'à la prochaine séance il y aura adoption d'un règlement n°2014-03 sur les branchements à l'égout.

RÉSOLUTION#2014-49

ASPHALTE FROIDE

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur d'acheter 36 tonnes métriques à 155\$/tonne métrique chez Bauval Tech-Mix situé à Verenne. La directrice générale avise le conseil que le montant alloué au budget pour l'asphalte froide est de 5000\$, par ce fait même il y a un manque a gagné de 81.48\$ taxes nettes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-50

SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES 2014-2015 ACHAT REGROUPÉ AVEC UMQ 20 TONNES

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu de faire un achat regroupé avec l'UMQ 20 tonnes de sel de déglacage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-51
FORMATION

CONSIDÉRANT QUE, l'APSAM forme un groupe pour dispenser une formation de sécurité, travaux publics et de construction à Matane, le 12-13-14-15 mai;

CONSIDÉRANT QUE, le coût maximum de cette formation est approximativement de 387.50\$/participant, basé sur un groupe de 10 participants;

CONSIDÉRANT QUE, cette formation de sécurité général spécifique au secteur municipal est requise pour tout travailleur, gestionnaire, surveillant ou autre personne travaillant sur un chantier de construction;

CONSIDÉRANT QUE, ce cours est une obligation légale pour toute personne travaillant sur un chantier de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanik Levasseur et résolu de refuser la formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-52
ANNULATION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME POUR NON-PAIEMENTS DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur d'abroger la résolution 2014-34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-53
DONNER LE MANDAT À NORDIKEAU QU'IL DONNE LEUR EXPERTISE SUR LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET EN EAU POTABLE 1 780\$ TAXES EN SUS

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu d'accepter la proposition de Nordikeau pour un total estimé de 1 780\$ taxes en sus, afin de procéder à l'expertise des solutions proposées dans le rapport de la firme BPR, concernant la phase 2 du projet eau potable de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-54
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS-CROQUIS ET SPÉCIFICATIONS POUR AJOUT D'UN DÉBITMÈTRE POUR MESURER LES PETITS DÉBITS SUR LA CONDUITE DE SORTIE D'EAU DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX POTABLES

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels relativement à l'objet cité en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE, le détail des services demandés se résume comme suit :

- Détermination des vannes et compteurs à mettre en place;
- Estimation et vérification fournisseurs;
- Description fonctionnement et séquences de contrôle;
- Préparation du croquis;
- Préparation des documents d'appels d'offres sur invitation (option);
- Analyse des soumissions et recommandations (option).

Non inclus : surveillance et suivi des travaux

Honoraire :

Ingénieur senior : 32 heures x95.00\$/h=3 040\$
Ingénieur junior : 12 heures x 65.00\$/h=780.00\$
Technicien senior : 4 heures x 65.00\$/h=260.00\$

Dépenses (si besoin)

Déplacement : 046\$/km
Dépenses : au coûtant+10%

Pour un total estimé de 4 080.00\$ avant taxes, incluant un montant estimé de 1 000.00\$ pour l'option de préparation des documents d'appel d'offres et analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu d'accepter la soumission de Nordikeau Inc., mais seulement si ces travaux sont admissibles dans le projet d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-55

NETTOYAGE DU TAPIS PAR LES ATELIERS LÉOPOLD DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur et résolu d'accepter la soumission des ateliers Léopold Desrosiers 75.90\$ pour le nettoyage du tapis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-56

DÉCAPAGE ET LE CIRAGE DE LA SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur d'attendre à la fin de l'année financière pour effectuer le décapage et le cirage de la salle municipale au montant de 750\$ par monsieur Claude Marquis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-57

INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT

CONSIDÉRANT QUE, la Commission Scolaire des Monts-et-Marées service du transport pour des raisons de sécurité des élèves transportés, demande par la présente l'implantation d'un panneau d'arrêt Stop à l'intersection du rang 9 et du rang 8 direction St-Adelme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu d'installer un panneau d'arrêt Stop.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-58

FORMATION COMPRENDRE VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 40\$

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière et le conseiller Jean-Charles Vallée à participer à cette formation au montant de 40\$/par candidat et les frais de transport seront payés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-59

FEUILLET PAROISSIALE

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'octroyer 100\$ pour le feuillet paroissial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-60
DÉROGATION MINEURE 2014-30001

Mme la directrice générale fait la lecture du procès-verbal du Comité consultatif en Urbanisme tenu le 18 mars 2014 concernant la demande de dérogation mineure #2014-30001.

M. le maire Jean-Roland Lebrun invite les personnes présentes à s'exprimer relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE, le règlement numéro 2008-04 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT QUE, la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

Dérogation mineure n°2014-30001

Demande faite par Jean-Philippe Lebreux concernant l'immeuble situé au 332, 6^e Rang Ouest, lot 548-2 paroisse de Ste-Félicité Le but de cette demande est d'autoriser un bâtiment principal, ayant des marges de recul avant de 3.21 et 3.87 mètres au lieu de 9 mètres requis selon la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT, la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Adelme, en date du 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE, la publication, en date du 19 février 2014, de l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil municipal relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme accorde cette dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-61
ABAT POUSSIÈRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée d'autoriser l'achat d'abat poussière au montant de 2 160\$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-62
MODIFICATION DES FRAIS DE SERVICE 2014 ET DU SERVICE DE PERCEPTION DE COMPTES : RÉSILIATION ET REMPLACEMENT DE LA CONVENTION ACTUELLE ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault d'attendre à la prochaine séance de conseil, pour avoir un peu plus de précisions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-63
ENLEVEZ LES PROJECTEURS AU PLAFOND DE LA SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu d'enlever les projecteurs au plafond de la salle municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2014-64

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 avril 2014, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.